Allocution du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale Ramtane LAMAMRA

à l'occasion de la célébration de la journée de la Femme Africaine

- Ecole Nationale d'Administration-

« Le 31 Juillet 2015 »

Madame la Ministre, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, vous dire le grand plaisir que je ressens de participer à cette rencontre bienvenue de célébration de la journée de la femme africaine, comme je voudrais féliciter toutes celles et tous ceux qui ont œuvré à son organisation et à sa réussite, faisant en sorte que cette fête soit le prolongement des efforts déployés par le continent tendant à l'ancrage, aussi bien dans les mémoires individuelles que dans la mémoire collective africaine, du rôle unique de la femme africaine en tant que membre à part entière de la société et de son évolution historique.

La femme africaine ayant été un acteur dans les luttes pour l'indépendance et le recouvrement de la liberté, la lutte pour son émancipation s'est, de ce fait, assimilée aux luttes pour l'émancipation de la domination étrangère. Tout naturellement, la femme africaine a également été et demeure un artisan dans l'œuvre de construction et de développement économique et social des pays du continent. Mais, le chemin pour l'égalité et de l'autonomisation des femmes dans notre continent reste encore parsemé d'embûches de toute nature qui ralentissent l'élan vers la libération de tout le potentiel de la femme africaine.

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs,

L'Union africaine a clairement démontré son engagement de principe pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes à travers l'adoption des instruments constituant les piliers de son action, tout particulièrement la déclaration Solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (de l'année 2004) et le Fonds Africain pour la Femme.

Partant de ce socle et surtout du constat que près de 80% des femmes africaines vivent dans les zones rurales dans des conditions économiques et sociales des plus difficiles, les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine ont décidé de proclamer la décennie 2010-2020, « Décennie de la femme africaine ».

L'objectif de la « Décennie » est essentiellement de relancer les efforts de réalisation des engagements pris par les États Membres de l'UA pour accélérer la mise en œuvre des engagements mondiaux et régionaux relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes.

Cette préoccupation majeure est pleinement prise en charge par l'Agenda 2063 de l'Afrique qui projette l'évolution du continent au cours des cinquante prochaines années, avec la pleine participation des femmes dans la gouvernance, la paix et la sécurité et le développement socioéconomique, tant et si bien que nos chefs d'Etat et de gouvernement ont déclaré l'année 2015 comme "Année de l'autonomisation des femmes et Développement de l'Afrique pour la concrétisation de l'Agenda 2063" comme pour mieux mettre en évidence la centralité de cette priorité entre toutes.

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs,

A l'instar des autres pays africains, l'Algérie, à l'initiative et sous la conduite du Président Abdelaziz BOUTEFLIKA, s'est lancée avec conviction dans la concrétisation du « respect de l'égalité constitutionnelle entre les femmes et hommes » et, au-delà, dans la réunion des conditions d'une égalité bien vécue et bien assumée.

Ainsi, des progrès significatifs ont été enregistrés par l'Algérie avec l'adoption par le Parlement, des amendements au Code de la famille, au Code de la Nationalité, à la loi électorale. Ces dispositifs ont été complétés par la création d'un Fonds de pension alimentaire pour les femmes divorcées ayant des enfants à charge, mettant ainsi à leur disposition un moyen de satisfaire des besoins économiques pressants mais aussi un levier de préservation de leur dignité.

Les efforts consentis par l'Algérie ont d'ailleurs et à juste titre été mis en exergue par la « Décision sur les rapports relatifs à la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes » adoptée à l'occasion du dernier sommet de l'Union africaine qui a exprimé ses félicitations à notre pays, en même temps qu'à neuf autres Etats membres de l'Union « qui ont été les plus performants en matière de représentation féminine au sein de leurs institutions étatiques ».

Au-delà des domaines traditionnels au sein desquels la femme algérienne active depuis des décennies comme l'enseignement, la santé, la magistrature, la femme algérienne est significativement présente aussi bien dans les différents secteurs socio-économiques et dans le domaine de l'entreprenariat, comme dans les assemblées élues et dans les rangs de l'armée et des corps de sécurité au sein desquels elle occupe des postes de responsabilité de haut rang et bénéficie des promotions méritées.

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs,

De nos jours, le débat n'est plus autour de la visibilité des femmes et de leur présence dans les sphères publiques aux niveaux national, régional, continental et universel. Il y a besoin de plus d'engagement et d'action pour résoudre les problèmes de faible taux de participation et de représentation des femmes dans les processus de gouvernance, dans les initiatives de paix et de sécurité et dans les programmes et projets de développement socio-économiques.

Pour parvenir aux objectifs fixés par l'Union africaine en la matière, tous les acteurs étatiques et autres devraient poursuivre la sensibilisation populaire sur les buts visés par la Décennie 2010/2020. Tous les moyens d'information, d'éducation et de communication devraient être mis à contribution pour asseoir une transformation réelle, effective et raisonnable des mentalités en vue de parvenir, à l'horizon 2020, à la réduction réelle des violences à l'endroit des femmes, à la participation paritaire des hommes et des femmes dans les positions de décisions, comme à la sécurité corporelle et psychologique en milieux professionnel, familial et communautaire.

Les femmes africaines gagneraient à s'organiser davantage pour la réalisation pratique et mesurable des objectifs de la décennie 2010/2020 et être en mesure de participer, en tant qu'acteur et bénéficiaire à la mise en œuvre de l'ensemble des mesures et actions arrêtées par l'Union africaine en faveur du respect de la dignité et de la valeur de la femme. La Présidente de la Commission de l'Union Africaine, Mme NKOSAZANA DLAMINI-ZUMA, dont l'élection à cette position panafricaine unique incarne la montée irréversible de la femme africaine sur la scène de l'Histoire, y œuvre résolument. Mobilisons-nous, toutes et tous, à ses côtés pour traduire ce grand dessein en réalité.

Et puisque l'Afrique est le berceau de l'Humanité et que c'est donc la femme africaine qui a enfanté le genre humain, célébrons cette journée avec foi dans la grande destinée future de nos sœurs algériennes et africaines.

Je vous remercie pour votre aimable attention.